

Nombre de conseillers

En exercice : **26**

Présents : **20**

Absents : **6**

- dont suppléé(s) : **0**

- dont représenté(s) : **6**

Votants : **26**

- dont « pour » : **19**

- dont « contre » : **7**

- dont « abstention » : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le six décembre se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de **Mme JACQUES Elisabeth, Présidente**

PRESENTS :

Mmes **VAGINAY RICOURT** Sophie, **GARCIER** Clarisse (*quitte la séance avant le vote de la question n°5 en donnant pouvoir à M. BOUGUYON Yvan*), **BANCILLON BOË** Fabienne, **JACQUES** Elisabeth, **GARCIER-RICHAUD** Hélène, **OCCELLI** Chloé, **PIGNATEL** Agnès, **OKROGLIC** Dominique, **BARDIN** Régine et **REYNAUD** Sandra,
MM. **BOUGUYON** Yvan, **ORTUNO** Miguel, **FRANQUEBALME** Jean-Pierre (*arrivé après la question n°1 et ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud pour le vote de la question n°1*), **OLIVERO** Albert (*quitte la séance avant le vote de la question n°19*), **FORTOUL** Jacques, **PELLOUX** Jacques, **MILLION-ROUSSEAU** Daniel, **TRON** Jean-Michel, **REYNAUD** Frédéric, **CAPEL** Denis et **GASTON** Arnaud.

EXCUSES :

Mmes **ALLEMANDI** Florence (*ayant donné pouvoir à M. ORTUNO Miguel*), **MATTERA** Wendy (*ayant donné pouvoir à Mme REYNAUD Sandra*), et **DONNEAUD** Chantal (*ayant donné pouvoir à Mme GARCIE-RICHAUD Hélène*).

MM. **BARNEAUD** Christophe (*ayant donné pouvoir à Mme BANCILLON BOË Fabienne*) et **ISOARD** Bernard (*ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel*).

SECRETARE DE SEANCE : Mme **BARDIN** Régine.

N° ordre : 12

Délibération n°2023/201

OBJET : COMPETENCE TOURISME : AVANCE SUR SUBVENTION 2024 ACCORDEE A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL UBAYE TOURISME.

Le conseil de communauté,

VU le Code du Tourisme ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la communauté de communes de la « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » ;

CONSIDERANT que la mise en œuvre opérationnelle de la compétence « promotion du tourisme » a été confiée par délégation à la structure associative « Office de tourisme Ubaye Tourisme » ;

CONSIDERANT que les actions portées par ledit office de tourisme Ubaye Tourisme, qui exerce son action sur l'ensemble du périmètre de la CCVUSP, sont d'intérêt communautaire ;

CONSIDERANT qu'afin d'assurer les missions dévolues à cette association, il convient d'abonder cette structure par une subvention couvrant les salaires et charges de personnel et permettant le financement des opérations de communication, de promotion et d'animation ;

VU sa délibération n°2023/59 en date du 6 avril 2023 relative à la signature de la convention d'objectifs et de moyens liant l'office de tourisme « Ubaye Tourisme » à la CCVUSP pour 2023 ;

VU la convention d'objectifs et de moyens 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité d'octroyer une avance sur subvention de **734 000 €** à l'office de tourisme intercommunal « Ubaye Tourisme » lui permettant de fonctionner à **compter du 1er janvier 2024**, conformément à l'article 9 de la convention d'objectifs et de moyens 2023. Cette avance est destinée à couvrir les salaires et charges de personnel (hors ceux relatifs au personnel affecté à l'office de tourisme de Pra loup) et permet également le financement des opérations de communication, de promotion et d'animation, à compter de cette date et avant le vote du Budget 2024 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 05 décembre 2023 ;

Sur proposition de Mme Dominique OKROGLIC, vice-Présidente,

A la majorité des membres présents, Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, BANCILLON BOË Fabienne pour elle et pour M. BARNEAUD Christophe dont elle a le pouvoir, MM. BOUGUYON Yvan pour lui et pour Mme GARCIER Clarisse dont il a le pouvoir et ORTUNO Miguel pour lui et pour Mme ALLEMANDI Florence dont il a le pouvoir ayant voté contre,

- **AUTORISE** le versement d'une avance à hauteur de **734 000 €** sur la subvention 2024 à l'office de tourisme intercommunal « Ubaye Tourisme ».

- **DIT** que cette avance, qui couvre la période du premier quadrimestre 2024 (janvier à avril) afin de régler les dépenses intervenant avant le vote du Budget 2024, sera versée selon l'échéancier suivant :
 - 183 500 € du montant de l'avance accordée au 15/01/2024
 - 183 500 € du montant de l'avance accordée au 15/02/2024
 - 183 500 € du montant de l'avance accordée au 15/03/2024
 - 183 500 € du montant de l'avance accordée au 15/04/2024
- **DIT** que ce montant sera déduit de la subvention accordée au titre de l'exercice 2024 à l'office de tourisme intercommunal « Ubaye Tourisme ».
- **DIT** que les crédits seront prévus à l'article 6574 du budget principal 2024 de la CCVUSP.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille rue Jean-François LECA 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Elisabeth JACQUES.

